



Samedi 23 mars 2024, 11 h  
Longèves, Place de la Jachère,

# *Plantation du nouveau tilleul, nouvel Arbre de la Liberté*

Bonjour à toutes et tous,

Mesdames et Messieurs les Maires de notre communauté de communes Aunis Atlantique, chers collègues, chers Didier, François et Sylvain,  
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des associations,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,  
Mesdames et Messieurs, membres du Conseil Municipal de Longèves de 1989, et Madame l'institutrice et Monsieur l'instituteur de l'école de cette même année,  
Monsieur le Directeur de l'école,  
Monsieur le Maire Honoraire de Longèves, cher Patrick,  
Chers Longevoises et Longevois, Chers élèves de l'école,

Permettez-moi d'excuser l'absence de plusieurs maires qui ne peuvent être là ce matin, l'absence de Monsieur Jean-Pierre Servant, Président de la Communauté de Communes, retenu ce matin, et de Madame Anne-Laure Babault, Députée de notre circonscription, très occupée en ce moment depuis que le Premier Ministre lui a confié la mission parlementaire portant sur l'évolution des lois *Egalim*.

Je vous remercie, toutes et tous de nous avoir rejoint pour cette cérémonie de plantation d'un nouvel **Arbre de la Liberté**, ici, Place de la Jachère.

Puisque je commence par les remerciements, je souhaite remercier :



Monsieur Bret, paysagiste d'Usseau pour avoir creusé le trou accueillant le tilleul,  
Les Pépinières de l'Atlantique chez qui nous avons acheté l'arbre,  
Monsieur David Plisson, pour la terre qui va nourrir l'arbre,  
Et puis Béatrice, Bruno et Mathieu, nos agents qui ont préparé hier l'arrivée de ce tilleul qui a déjà une dizaine d'années.

\* \* \* \* \*

Nous nous retrouvons donc ce samedi matin, 23 mars, ou **3 germinal** en calendrier républicain, pour terminer ensemble, la plantation de ce jeune tilleul, qui occupera la place de celui qui n'aura malheureusement pas résisté aux éléments, fragilisé par ce sol gorgé d'eau et déraciné par le vent, cette soirée du samedi 4 novembre 2023 au cœur de la tempête Domingos. Ce week-end-là mettra aussi à terre notre autre beau tilleul de la cour de l'école, auquel nous étions tous très attachés. Mais nos majestueux marronniers et notre troisième tilleul près de l'église sortiront indemnes de ce week-end tempétueux.

Nous sommes heureux de répéter ce geste avec plusieurs d'entre vous présents lors la plantation de cet arbre de la liberté, le mardi 21 mars 1989, il y a 35 ans et 2 jours. MERCI vraiment d'être à nos côtés pour revivre ce moment.

Je l'avais annoncé lors de la cérémonie des vœux et dans le dernier Longèves Infos, nous souhaitions replanter rapidement un arbre, un arbre de la Liberté, à une date proche de la plantation de l'arbre précédent, un 21 mars, qui marquait cette année-là à la fois le premier jour du printemps, et l'ouverture du cycle des cérémonies du Bicentenaire de la Révolution française. En fait, pour replanter ce tilleul, le Conseil Municipal n'a pas souhaité attendre la date à laquelle le Printemps tombera de nouveau un 21 mars... car le prochain "21 mars, jour du printemps" n'interviendra qu'en 2102, au siècle prochain ! Et qui aura la certitude d'être réélu conseiller à cette date ???

\* \* \* \* \*

Je le disais : comme il y a 35 ans, nous renouvelons ainsi le geste du « *prêtre révolutionnaire* » Norbert Pressac de La Chagnaye, curé de Saint-Gaudent, qui avait planté le premier arbre de la liberté le 10 mai 1790 dans sa commune de la Vienne.



Trois ans plus tard, au mois de novembre 1793, le 11 brumaire de l'an 2, le sous-comité d'Agriculture institué par la Convention Nationale fut chargé, en raison des compétences scientifiques de ses membres et de l'aspect botanique du problème d'élaborer un texte complet, didactique et pratique sur les « **arbres de la liberté** ».

La liberté nouvellement acquise fut ainsi associée à un arbre, au feuillage dru, s'élevant seul, droit et vigoureux : quelle simple et noble image ! Alors, les six membres composant le sous-comité d'agriculture rédigèrent des notes sur **la Plantation et le choix des arbres qui doivent être consacrés à la Liberté**.

Il fut décidé que : « Les arbres destinés à être le symbole de la liberté, doivent être en quelque sorte, fins et majestueux comme elle. Ils devaient être forts et robustes, et devaient être choisis parmi les arbres de première grandeur, c'est-à-dire qu'ils s'élèvent depuis 80 pieds jusqu'à 150 (1 pied = 30,48 cm) : la force et la grandeur d'un arbre inspirent naturellement un sentiment d'**admiration**, de **vénération** même, qui se lie nécessairement à l'objet dont il est l'emblème. Ils fournissent non seulement un bel ombrage de longue durée. Il est important que les habitants des campagnes puissent trouver sous ces arbres un abri qui les garantisse des rayons du soleil et des pluies passagères.

Nous le voyons : **l'arbre de la liberté est un symbole fort**, en France comme dans d'autres pays démocratiques, et cela depuis la Révolution Française.

Il est devenu au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle un des symboles de la République Française avec la Marianne ou la semeuse. Depuis 2002, il figure sur les pièces françaises d'un euro et de deux euros avec des feuilles d'olivier et de chêne.

Et l'on peut se demander pourquoi avoir choisi l'arbre plutôt qu'un monument en pierre pour symboliser la liberté ? Certainement parce que l'arbre symbolise aussi la vie, la continuité, l'adaptation, la croissance. L'arbre change à chaque saison, grandit, s'adapte à son environnement, aux nuisances. Mais au final, il survit malgré tout. **La Liberté comme l'arbre doit résister, s'adapter, grandir, résister encore... et nous devons veiller à la préserver car elle reste très fragile.**

Une grande partie des 60 000 arbres plantés dans chaque commune de France en 1792 furent des tilleuls, ou des chênes. Cet arbre fut érigé en arbre civique, arbre symbole de la liberté, symbole qui fut repris lors du bicentenaire de la



Révolution française. Et en effet, en 1989, le tilleul a officiellement été choisi en France pour commémorer la Révolution de 1789.

L'arbre planté ici ce matin est un *Tillia Tomentosa*, ou *tilleul argenté*.

Si Saint-Louis rendait la justice sous un chêne (nous nous souvenons tous de ce tableau dans nos livres d'histoire), il était aussi d'usage de rendre la justice sous un tilleul, dit « *Tilleul de la justice* » surtout dans l'est de la France. Les tilleuls apaiseraient les conflits : je propose qu'à partir d'aujourd'hui, les membres du Conseil Municipal traitent ici, sous le tilleul, les petites zizanies et les petits conflits qui pourraient opposer quelques habitants de Longèves, notre village pourtant paisible ...

\* \* \* \* \*

L'arbre symbole de la liberté... « **Liberté** » :

**Nous devons la préserver car elle reste très fragile...**

Nous avons tous appris ce poème de Paul Éluard : « *Liberté ! J'écris ton nom* », mais c'est de plus en plus difficile, en quelque endroit de notre globe ...

Les 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 comptent 1 625 mots. Sur ces 30 articles, le mot « *liberté* » apparaît 14 fois, « *libre* » 8 fois, ce qui place la notion au cœur de ce texte fondamental inspiré par l'idéal universaliste des Lumières : un accès pour tous à la connaissance, au bonheur et à la liberté, dans la tolérance et l'ouverture à l'autre.

« **Liberté** », c'est aussi le Premier principe de la devise républicaine française, devant *égalité* et *fraternité*, la liberté posée comme un droit fondamental de la personne depuis trois siècles déjà, comme un droit homogène, est cependant protéiforme : Liberté individuelle, Liberté de pensée, liberté de religion, liberté de conscience, liberté politique, liberté d'expression, liberté de la presse, liberté de mouvement, liberté d'entreprendre, liberté, liberté d'association, liberté syndicale, liberté économique...

Dans notre pays la liberté se décline sous toutes les formes. Mais rares sont les pays du monde où nous retrouvons toutes ces déclinaisons... Ils ne sont pas si



nombreux les peuples, les femmes et les hommes qui possèdent certains des attributs de ces libertés. Ils en existent encore moins qui les possèdent tous.

**Il ne faut jamais l'oublier et toujours se donner les moyens de défendre ces libertés pour défendre notre Liberté.**

En 2023, et en ce début d'année 2024, la liberté est en recul dans le monde. Chaque jour, nous en sommes informés : le conflit entre Israël et le Hamas nous immerge dans les horreurs d'un conflit incessant, Alexeï Navalny, disparu, devient une icône de la liberté dans une Russie baillonnée, demeurerons-nous totalement libres si le conflit entre la Russie et l'Ukraine perdurait ? En quittant le champ politique, l'intrusion de l'intelligence artificielle et l'imprégnation des réseaux sociaux dans nos vies par exemple menacent aussi nos libertés individuelles, en remettant en question notre libre-arbitre.

La liberté est un bien précieux pour lequel nous devons tout faire pour la garder.

\* \* \* \* \*

Pour terminer ce moment, je souhaiterais vous lire un extrait du discours de Victor Hugo lors de la plantation de l'Arbre de la Liberté, Place des Vosges, le 2 mars 1848, lors de l'instauration de la seconde république. « *C'est un beau et vrai symbole pour la liberté qu'un arbre ! La liberté a ses racines dans le cœur du peuple, comme l'arbre dans le cœur de la terre ; comme l'arbre elle élève et déploie ses rameaux dans le ciel ; comme l'arbre, elle grandit sans cesse et couvre les générations de son ombre.* »

***Aujourd'hui nous plantons notre arbre de la Liberté, et j'évoquais la chute du tilleul dans la cour de l'école : dans les mois qui viennent, nous devons planter deux autres arbres : l'arbre de l'Égalité et celui de la Fraternité. Notre trilogie sera ainsi respectée : Liberté – Égalité – Fraternité.***

\* \* \* \* \*

Je vous propose, si vous le souhaitez, de verser une pelletée de terre au pied de l'arbre, et puis de terminer ensemble cette matinée en partageant le verre de l'amitié.

Rimbaud disait :



*« On n'est pas sérieux, quand on a dix-sept ans  
Et qu'on a des tilleuls verts sur la promenade ».*

Ne soyons pas sérieux, qu'on ait ou pas 17 ans. Trinquons au pied de notre tilleul !

**MERCI à toutes et tous !**

